

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
DIVISION N° : 02-Québec  
COUR N° : 200-11-023907-176  
DOSSIER N° : 43-2230461

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
FAILLITE DE :**

**FRUITSYMBIOSE INC.**, société légalement  
constituée et ayant son siège social et son principal  
établissement au 1221, rue François-Normand,  
bureau 100, Saint-Nicolas, Québec G7A 4X6

Faillie

- et -

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
(Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable  
désigné), ayant un établissement au 1190, avenue  
des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal,  
Québec H3B 0M7

Syndic

## **RAPPORT DU SYNDIC AUX CRÉANCIERS SUR L'ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE**

### Instruction n° 30

Un des principes fondamentaux de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* est l'autonomie administrative des créanciers et il est prévu une première assemblée des créanciers afin que ceux-ci puissent discuter de leurs intérêts collectifs dans l'administration de l'actif.

#### **A. Historique**

FruitSymbiose inc. (« **FSI** » ou la « **Société** ») était une entreprise qui, jusqu'à récemment, développait et commercialisait des technologies et des procédés prolongeant naturellement la fraîcheur des fruits et légumes frais coupés.

Le siège social de la Société était situé au 1221, rue François-Normand, bureau 100, St-Nicolas, Québec, G7A 4X6.

#### États financiers

À titre informatif, vous trouverez ci-dessous les états des résultats de FSI pour les exercices terminés les 31 décembre 2016, 2015 et 2014. De plus, vous trouverez ci-joint, également à titre informatif, les bilans de FSI aux 31 décembre 2016, 2015 et 2014 :

FruitSymbiose inc. État des résultats (Note 1) (\$)	2016 (non audité)	2015 (non audité)	2014 (non audité)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3,395</b>	<b>2,240</b>	<b>9,164</b>
<b>Coût des marchandises vendues</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>580</b>
<b>Frais d'exploitation</b>			
Recherche et développement	39,790	372,415	250,735
Intérêts financiers et impôts	154,356	130,446	90,499
Perte (gain) de change	(114,230)	122,332	(59,910)
Amortissement	73,835	394,740	138,017
Général et administration	130,894	140,944	166,039
	<u><b>284,645</b></u>	<u><b>1,160,877</b></u>	<u><b>585,380</b></u>
<b>Perte nette</b>	<u><b>(281,250)</b></u>	<u><b>(1,158,637)</b></u>	<u><b>(576,796)</b></u>

**Note 1 :**

Les états des résultats ci-dessus sont selon les livres et les registres de la Société.

FruitSymbiose inc. Bilan (Note 1) (\$)	2016 (non audité)	2015 (non audité)	2014 (non audité)
<b>Actif</b>			
Encaisse	69,684	64,479	127,722
Autres actifs à court terme	149,481	376,098	272,168
Immobilisations corporelles	176,976	230,875	639,866
Actifs incorporels	401,516	295,365	214,569
	<u><b>797,658</b></u>	<u><b>966,817</b></u>	<u><b>1,254,325</b></u>
<b>Passif</b>			
Comptes créditeurs et charges	362,588	241,574	112,356
Avance sans intérêt	12,000	12,000	12,000
Dette à long terme	3,036,218	3,045,140	2,303,229
	<u><b>3,410,806</b></u>	<u><b>3,298,714</b></u>	<u><b>2,427,585</b></u>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions	539,889	539,889	539,889
Déficit	(3,153,037)	(2,871,786)	(1,713,149)
	<u><b>(2,613,148)</b></u>	<u><b>(2,331,897)</b></u>	<u><b>(1,173,260)</b></u>
	<u><b>797,658</b></u>	<u><b>966,817</b></u>	<u><b>1,254,325</b></u>

**Note 1 :**

Les bilans ci-dessus sont selon les livres et les registres de la Société.

Causes de la faillite

Depuis l'année financière 2014, la Société n'a jamais été en mesure de générer des revenus et ses opérations étaient financées par un actionnaire (Agrial Canada inc.). En date de la faillite, un montant d'environ 3 187 083\$ avait été avancé par cet actionnaire. Cette dernière a décidé de ne plus financer les opérations de FSI, notamment en raison des coûts projetés élevés pour continuer à développer la technologie de la Société. Pour cette raison et devant l'incapacité de la Société de trouver des sources de financement alternatives, le 21 mars 2017, la Société a fait cession de ses biens et Restructuration Deloitte inc. (« **Deloitte** ») a été nommée syndic à la faillite de FSI (« **Syndic** »).

**B. Évaluation préliminaire du Syndic des éléments d'actif et de passif**

Vous trouverez ci-dessous le sommaire des actifs et des passifs de la Société au 14 mars 2017, qui inclut la valeur estimative de réalisation des actifs de la Société ainsi que le déficit estimatif des créanciers suivant la distribution des fonds provenant de la réalisation des actifs.

<b>FruitSymbiose inc.</b>		
<b>Sommaire des actifs et des passifs (CAD)</b>		
<b>Au 14 mars 2017 (non audité)</b>	<b>Valeur aux livres</b>	<b>Valeur de réalisation estimative (Note 1)</b>
<b>Actifs</b>		
Encaisse	178,379	178,379
Frais payés d'avance	1,200	-
Inventaires	11,743	-
Immobilisations corporelles	164,813	73,378
Actifs incorporels	397,674	-
	<b>753,809</b>	<b>251,756</b>
<b>Passifs (Note 2)</b>		
Créanciers non garantis		3,411,583
		<b>3,411,583</b>
<b>Déficit des créanciers non garantis (Note 3)</b>		<b>(3,159,826)</b>

**Note 1:**

*Valeur de réalisation estimative avant tout coût lié à l'administration de la faillite et à la liquidation des actifs.*

**Note 2:**

*Les créanciers ont le fardeau de prouver leurs réclamations et seuls les créanciers avec des réclamations prouvées dans le cadre des procédures de faillite constitueront des réclamations valides et pourraient avoir droit à un dividende dans le cadre des procédures (c.-à-d. dans l'éventualité où des fonds seraient disponibles et un dividende serait versé aux créanciers non garantis).*

**Note 3:**

*Le déficit des créanciers non garantis ne tient pas compte des honoraires du Syndic d'un montant approximatif de 40,000\$ plus taxes applicables et des coûts liés à l'administration de la faillite d'un montant approximatif de 4,000\$ plus taxes applicables.*

Les valeurs attribuées aux éléments d'actif de FSI dans le sommaire des actifs et des passifs ont été estimées comme suit :

- Encaisse : Le solde de l'encaisse correspond aux fonds saisis par le Syndic dans les comptes bancaires de la Société. En date du présent rapport, ceux-ci ont été transférés dans le compte en fidéicommiss du Syndic.
- Immobilisations corporelles : La valeur de réalisation estimative a été établie suite à des discussions avec la direction de la Société.

Aucun des actifs de la Société n'est grevé en faveur d'un créancier garanti.

**C. Mesures conservatoires et de protection**

Le Syndic a procédé à la mise en place des mesures conservatoires et de protection suivantes :

- Ouverture d'un compte en fidéicommiss à la BNC;
- Fermeture des comptes bancaires de FSI et demande de transfert des fonds au Syndic;
- Changement des serrures de l'établissement de FSI;
- Saisie et sécurisation des actifs tangibles de FSI (c.-à-d. principalement l'inventaire et les immobilisations corporelles) et décompte d'inventaire de l'ensemble des actifs;
- Prise des assurances appropriées pour tous les actifs de FSI;
- Publication d'un avis aux créanciers dans le journal Le Soleil.

**D. Réclamations prouvables**

À la date de la rédaction du présent rapport et considérant le nombre relativement réduit des preuves de réclamation reçues, le Syndic n'est pas en mesure d'établir s'il y a une différence notable entre les montants déclarés et ceux prouvés.

**E. Transactions révisables et paiements préférentiels**

À la date de la rédaction du présent rapport, le Syndic n'a pas terminé son analyse des transactions effectuées par la Société antérieurement à sa faillite. Cette analyse sera terminée au cours des prochaines semaines et les résultats seront communiqués aux inspecteurs nommés lors de cette assemblée.

**F. Réalisation prévue et distribution projetée**

Étant donné que les actifs de FSI semblent exempts de toute garantie, le Syndic est d'avis qu'une distribution aux créanciers non garantis est probable. Toutefois, à la date du présent rapport et considérant le faible nombre de preuves de réclamation reçues à ce jour, le Syndic n'est pas en mesure de déterminer la distribution projetée.

**G. Autres**

Aucun.

**FAIT À MONTRÉAL**, ce 11<sup>e</sup> jour d'avril 2017.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.  
Ès qualités de syndic des actifs de  
FruitSymbiose inc.



Jean-Christophe Hamel, CPA, CA, CIRP, SAI